



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 16 septembre 2020,

Responsabilité sociétale des entreprises : l'EPA Sénart nomme Laure Michel Directrice RSE et pose des objectifs ambitieux pour l'avenir

En 2019, l'Etablissement public d'aménagement de Sénart (EPA Sénart) engageait une démarche de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), propre aux métiers et aux exigences de l'aménagement. L'établissement public entend consolider l'ancrage de cette démarche globale, en nommant Laure Michel, 39 ans, Directrice RSE. Une création de poste qui réaffirme le parti-pris de l'EPA Sénart pour un développement péri-métropolitain durable, qu'illustre [le premier rapport relatif à l'engagement sociétal de l'établissement, désormais accessible en ligne](#).

Laure Michel : une professionnelle des ressources humaines au service de l'engagement sociétal de l'EPA Sénart

Diplômée d'un Master 2 « Responsable en management et développement des ressources humaines » de l'IGS Lyon, Laure Michel a exercé depuis 2012 plusieurs postes d'encadrement dans la gestion des ressources humaines, d'abord au sein de groupes industriels jusqu'en 2016, puis à la clinique du Pays de Seine INICEA, à Bois-le-Roi, où elle occupait le poste de Responsable des ressources humaines entre 2017 et 2018.



En 2019, Laure Michel a rejoint l'EPA Sénart aux Ressources Humaines : promue Directrice RSE début septembre 2020, sous l'autorité d'Agnès Ramillon, Directrice générale adjointe, elle aura la responsabilité de coordonner l'ensemble des actions visant à concrétiser, en interne, l'engagement de l'EPA Sénart en matière de développement durable.

« Affirmer davantage encore la RSE comme un pilier de l'action de l'EPA Sénart, cela commence par faire de ses services support les ambassadeurs de la RSE auprès de l'ensemble des équipes. Il s'agit d'un défi professionnel et personnel passionnant, que je suis fière de relever au sein d'un établissement public reconnu pour son engagement pionnier en matière d'aménagement durable, mais aussi pour l'attention portée à l'épanouissement et à l'évolution professionnelle de ses collaborateurs », souligne Laure Michel. A ce poste, Laure Michel encadre 5 collaboratrices des services généraux, RH et documentation-archives.

Schémas d'organisation environnementale, clauses d'insertion : l'EPA Sénart au cœur de la transformation de l'environnement socio-économique des acteurs de l'aménagement

« L'EPA Sénart a toujours placé le développement durable au cœur de ses actions, bien avant que cette notion ne devienne le concept 'à la mode' que l'on connaît aujourd'hui. Pour réaffirmer notre engagement pionnier en matière d'aménagement durable, et l'inscrire dans un socle de valeurs fortes qui caractérisent l'EPA Sénart – coopérations équilibrées avec nos partenaires, pratiques professionnelles et managériales vertueuses en interne – nous avons initié une démarche de RSE spécifique aux métiers et aux enjeux de l'aménagement. Nous sommes très enthousiastes devant les premiers résultats atteints, et souhaitons renforcer cette démarche sur la durée » explique Aude Debreil, Directrice générale de l'EPA Sénart.

Dès 2019, l'établissement public a débuté un partenariat avec la Maison de l'Emploi de Sénart, et initié l'intégration de clauses d'insertion dans plus de 20 de ses marchés de travaux. Pour chaque marché, l'EPA Sénart apprécie ainsi l'opportunité d'intégrer des clauses d'insertion en fonction du type de prestations visées, de l'estimation financière du marché et du délai d'exécution attendu. L'établissement public développe également, depuis l'an dernier, le recours à la passation de « marchés réservés » à des entreprises d'insertion pour un large panel de prestations (entretien des espaces verts, lavage des véhicules de service, fourniture de plateaux repas notamment).

Dans le champ opérationnel des politiques d'aménagement, l'engagement de l'EPA Sénart en matière de RSE se traduit par la systématisation en cours de la démarche de réalisation de schémas d'organisation environnementale (SOE) des chantiers, en coopération étroite avec les maîtres d'œuvre et les entreprises. *« La démarche SOE vise, très concrètement, à développer des pratiques telles que le réemploi ou la valorisation des matériaux géologiques naturels excavés sur les chantiers, et à encourager les maîtres d'œuvres et leurs prestataires à recycler a minima 60 % des matières et des déchets générés sur les chantiers »* précise Agnès Ramillon, Directrice générale adjointe de l'EPA Sénart. *« Ces schémas nous permettent également de nous accorder avec les acteurs privés sur les engagements qui leur incombent en matière de normes de pollution atmosphérique, de gestion des eaux de chantier, d'émissions sonores et d'insertion des projets dans leur environnement ».*

Fort de ces résultats, l'EPA Sénart a engagé l'élaboration d'un référentiel de pratiques de développement durable, à usage interne à l'EPA mais aussi à destination de ses clients et partenaires (promoteurs et entreprises), afin d'atteindre en 2022 les objectifs fixés par l'Etat dans le cadre du Plan Ville Durable. En lien avec l'Agglomération Grand Paris Sud, l'établissement public poursuivra également la réflexion sur les thématiques liées aux cycles de l'eau, pour développer de bonnes pratiques communes sur cet enjeu, ainsi que sur la question de l'aménagement de liaisons cyclables et dédiées aux mobilités douces sur le territoire de l'OIN. Par ailleurs, et pour renforcer l'efficacité et l'effectivité des schémas d'organisation environnementale, l'EPA Sénart entend réviser leurs indicateurs en concertation avec la FDTP77, pour y intégrer d'autres critères (notamment la provenance des matériaux employés, et l'usage de matériaux décarbonés).

Bonnes pratiques managériales, temps d'échanges entre collaborateurs : les équipes de l'EPA Sénart au cœur du projet

Premiers acteurs de la définition et de la mise en œuvre des politiques de l'EPA Sénart, les salariés de l'établissement public sont bien sûr au cœur de la démarche. « *Nous avons mis en place un parcours d'intégration destiné aux nouveaux salariés, reposant sur le principe de l'immersion dans les différents services pour favoriser leur intégration et leur compréhension du fonctionnement de l'EPA. Dans la même optique, nous envisageons d'organiser dans les prochains mois un cycle de partage entre collaborateurs, sur la thématique des « fondamentaux de l'aménagement à l'OIN de Sénart », afin de recueillir les propositions et le point de vue de chacun sur des thématiques fortes de nos actions, telles que l'aménagement paysager, la gestion de l'eau ou les espaces publics* », précise Aude Debreil.

Le 25 avril 2019, l'établissement public a également signé la Charte de la Diversité, coordonnée par l'association L'Entreprise pour la Cité, unissant déjà plus de 4 000 entreprises, collectivités locales et structures étatiques, s'engageant à créer et maintenir un environnement de travail inclusif pour les salariés en proscrivant tout type de discrimination ; l'EPA Sénart atteint aujourd'hui un index d'égalité professionnelle hommes-femmes de 93 %.

À propos de l'Etablissement Public d'Aménagement de Sénart :

Sénart, territoire de Grand Paris Sud, compte aujourd'hui 125 000 habitants, 7 500 entreprises et 44 000 emplois. Chaque année, Sénart génère la création de plus de 1 000 emplois et la construction d'environ 600 logements.

L'EPA Sénart a pour mission de contribuer à impulser, mettre en œuvre et accompagner le développement des 10 communes de l'Opération d'Intérêt National de Sénart, au sein de l'agglomération de Grand Paris Sud. Il participe ainsi activement à la production de logements en Île-de-France et à son attractivité économique.

Pour en savoir plus : www.epa-senart.fr

Contacts Presse :

Galivel & Associés – Carol Galivel • Sébastien Matar
21-23, rue Klock – 92110 Clichy
Tél : 06 09 05 48 63 / 01 41 05 02 02
galivel@galivel.com / www.galivel.com

EPA Sénart – Agnès Ramillon, Directrice générale adjointe
Tél : 01 64 10 15 39

